

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 avril 2023

CONVENTION DE  
PARTENARIAT ET DE  
FINANCEMENT AVEC  
LA BANQUE DES  
TERRITOIRES  
2023-2026

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse et en visio conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY, Président  
Convocation du : 20 avril 2023

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

N° CS2023-19

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 44  
Nombre de délégués  
Présents : 29  
Pouvoirs : 1

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Max GIRIAT – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Julien BOUCHET – M. Eddi ETIENNE – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Michel MERMIN

- Délégués représentés :

Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER

- Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI –

## CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES 2023-2026

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n° CS2021-09 du Comité syndical du 26 mars 2021 relative à l'adoption de la Feuille de route 2020-2026 du Pôle métropolitain du Genevois français

Vu la délibération n° CS2020-25 du Comité syndical du 10 septembre 2020 relative aux délégations du Bureau et du Président du Pôle métropolitain ;

La Caisse des Dépôts, investisseur de long terme, agit en faveur du développement économique du pays à travers 5 grands métiers dont l'un en faveur des territoires à savoir la lutte contre les fractures territoriales et les inégalités sociales grâce à sa Banque des Territoires essentiellement tournée vers la clientèle des acteurs publics locaux (collectivités locales, sociétés d'économie mixte, organismes de logement social, professions juridiques...).

Partenaire de confiance et de long terme, la Banque des Territoires accompagne les acteurs de tous les territoires dans l'élaboration et le déploiement de projets d'avenir innovants, audacieux et ambitieux, au bénéfice de toutes les populations. La Banque des Territoires se fonde sur l'ambition d'assurer un meilleur service à ses clients et de développer plus encore l'utilité sociétale de ses missions.

Dans ce cadre, la Banque des territoires a proposé au Pôle métropolitain du Genevois français de bénéficier d'une nouvelle convention triennale (2023-2026) afin d'accompagner des projets et des opérations sur son territoire. Cette nouvelle proposition fait suite à une précédente convention couvrant la période 2019-2022.

Le Pôle métropolitain et la Caisse des Dépôts identifient quatre axes de partenariat globaux issus de la feuille de route 2020-2026 afin de pouvoir y inscrire les priorités de chacune des parties :

- La préservation des ressources notamment au regard de enjeux de transition énergétique et de biodiversité
- L'aménagement durable du territoire
- Les mobilités durables
- L'économie positive dans le cadre de l'accompagnement du nouveau pacte économique et de ses déclinaisons

La Caisse des Dépôts est susceptible de contribuer selon ses axes prioritaires et ses règles d'engagements, en ingénierie, fonds propres, prêts pour chacune des actions proposées. Chaque intervention fera l'objet d'un engagement spécifique auprès de ses comités internes compétents et d'une convention d'application spécifique qui en déterminera les conditions.

Ses engagements dans les projets métropolitains pendant la durée de la convention seront donc multifformes.

A travers les axes cités précédemment, la Caisse des Dépôts :

- pourra apporter une enveloppe annuelle de cofinancement d'ingénierie territoriale s'élevant à 50 000€ maximum (pas de fongibilité interannuelle), soit au maximum 150 000 € sur trois ans.
- Après étude par les instances de la CDC, chaque projet pourra être financé dans la limite de 50% du reste à charge.
- Sera sollicitée 2 fois par an en mars et en octobre, pour engager les co-financements. Le Pôle métropolitain devra produire un tableau mis à jour faisant un état des lieux des co-financements des années passées, en cours et futures sur la durée de la convention.

La convention proposée est conclue pour la période 2023-2026. Elle prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et son terme est au 31 décembre 2026.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention proposée par la Caisse des dépôts (Banque des territoires) pour la période 2023-2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions afférentes aux opérations citées ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 03/05/23

Publié ou notifié le 03/05/23

Le Président,  
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text "Pôle Métropolitain du Genevois Français" around the top and "R.F." at the bottom. The center features a heraldic figure holding a staff and a shield.